

union fédérale
des syndicats
de l'État



■ ■ ■ PSC
Le point sur la négociation



■ ■ ■ SANTÉ
Plan santé au travail 2021-2026

FONCTION PUBLIQUE



AVIATION CIVILE
ACTUALITÉ DE L'USACcgt
LES MISSIONS DES PERSONNELS



COP 26 GLASGOW
UNE FORTE MOBILISATION
DES PERSPECTIVES À CONSTRUIRE

Macron confirme l'exacerbation de l'affrontement capital / travail.



A lors que le bilan d'Emmanuel Macron s'achève, ce dernier a déclaré que « le travail continue d'être notre boussole et le fil rouge de notre action ».

Nul doute que le quinquennat du président de la République aura été marqué par un affrontement exacerbé entre le capital et le travail consistant à permettre une appropriation toujours plus grande de la valeur ajoutée et des richesses produites par les classes sociales les plus fortunées.

Dans le même temps, c'est le sens même du travail, ses finalités et ses conditions de mise en œuvre qui auront été attaqués de manière conséquente à l'image des attaques portées contre le Code du travail, les conventions

collectives, les statuts des personnels des entreprises publiques à réseaux ou encore le statut général des fonctionnaires au moyen notamment de la loi portant transformation de la fonction publique.

Nul doute qu'il aura aussi tiré à boulets rouges contre le droit pour toutes et tous de travailler, de travailler mieux, de travailler moins... à boulets rouges aussi contre les salaires, les traitements, les retraites, les pensions... à boulets rouges enfin contre les droits du monde du travail à des services publics, une sécurité et une protection sociale de qualité...

Emmanuel Macron ne cache pas sa volonté d'aller encore et toujours plus loin dans son entreprise généralisée de démolition au moyen notamment de la chasse des personnes privées d'emploi,

de la réforme des régimes de retraite, d'une paupérisation toujours plus grande du monde du travail...

C'est pourquoi la candidature de Muriel Pénicaud à la direction du Bureau international du travail est un danger dès lors qu'elle affirme la volonté du pouvoir exécutif de poursuivre la casse des droits et la flexibilité du travail à l'échelle mondiale. [C'est pourquoi Fonction Publique vous invite à signer la pétition initiée pour le retrait cette candidature.*](#)

C'est aussi pourquoi l'UFSE et plus largement la CGT Fonction Publique poursuivent le travail de mobilisation unitaire engagée dans la fonction publique et s'inscrivent dans les constructions interprofessionnelles en cours. ♦

* sur [Change.org](#)

2 ÉDITO

ACTUALITÉ

- 3 ■ Le 2 décembre, tous à Paris, pour la défense des retraites !
- 4 ■ Chèque inflation : une réponse déconnectée des réalités !
- 5 ■ Campagne 32 heures
- 6 ■ #NousToutes
- 8 ■ 1er, 2e, 3e, 4e jour de grève et d'action : les AESH restent déterminé-es dans leurs revendications

INTERNATIONAL

- 8 ■ COP26, Glasgow : une forte mobilisation et des perspectives à construire

MISSIONS

- 10 ■ Les missions des personnels de l'aviation civile
- 11 ■ Trois questions à Charles-André Quesnel
- 12 ■ L'actualité de l'USAC-cgt

INSTANCES

- 14 ■ Conseil supérieur de la fonction publique de l'État du 7 octobre

PSC

- 16 ■ Protection sociale complémentaire

SANTÉ

- 18 ■ Plan santé au travail 2021-2026

LIVRE

- 19 ■ Le choix du chômage



FONCTION PUBLIQUE

ÉDITEUR DE LA PUBLICATION :
UFSE-CGT

SIRET : 784312043 00036
ADRESSE POSTALE : 263, Rue de Paris
case 542 - 93 514 MONTREUIL CEDEX
TEL. : +33155827756
MEL : ufse@cgt.fr
SITE : www.ufsecgt.fr

DIRECTRICE DE PUBLICATION
RESPONSABLE DE REDACTION :
Catherine MARTY
SECRÉTAIRE DE REDACTION, PAO :
Stéphane Jéhanno
COMITÉ DE REDACTION :
Nicolas Baille, Christophe Delecourt, Stéphane Jéhanno,
Armand Mallier, Catherine Marty, Céline Verzeletti.

CREDIT PHOTOS :
Sauf mention expresse
© UFSE-CGT

IMPRIMEUR :
RIVET PRESSE EDITION SARL
SIRET : 405 377 979 00019
ADRESSE POSTALE : BP 15577
24 rue Claude-Henri Gorceix
87022 Limoges CEDEX 9
TEL. : 05 55 04 49 50 - FAX : 05 55 04 49 60
accueil@rivet-pe.com

AUTRES MENTIONS
Dépôt légal : À parution
ISSN : 0762-9044
Prix de vente : 1,50 €
Périodicité : Mensuel
Date de parution : Sur couverture
numéro de CPPAP : 0922-S-06197



Certifié PEFC
Ce produit est issu
de forêts gérées
durablement et de
sources contrôlées.
pefc-france.org

Et les salaires Monsieur le Président ?



Tout augmente sauf les salaires: le prix des loyers, les tarifs de l'électricité, du gaz comme de nombreux produits de première nécessité explosent, le pouvoir d'achat de la majorité des salariés, privés d'emploi et retraités diminue.

La Sécurité sociale, socle de notre protection sociale, est malmenée particulièrement par une politique gouvernementale d'exonérations croissantes de cotisations sociales. C'est inefficace en matière de création d'emplois et affaiblit les ressources notamment de notre système de santé, de retraite ou d'assurance chômage...

Des milliards d'aides publiques sont versées sans aucune conditionnalité aux entreprises, dont certaines réalisent toujours plus de profits

L'argent créé par le travail doit être utilisé à l'augmentation générale des salaires et à la réponse aux besoins de la population, et non profiter à quelques-uns!

Avec la CGT, les travailleuses et travailleurs se mobilisent chaque jour pour gagner une revalorisation significative de leurs salaires.

Des milliers d'entre eux sont en dessous du smic car le gouvernement refuse d'automatiser le relèvement des minima de branche à chaque augmentation du salaire minimal.

Pas un mot dans le discours présidentiel!

Compte tenu de l'inégalité salariale et professionnelle entre les hommes et les femmes, celles-ci travaillent gratuitement depuis le 3 novembre jusqu'au 31 décembre.

Pas un mot dans le discours présidentiel!

Les retraités seront mobilisés le 2 décembre prochain à Paris pour la revalorisation de leurs pensions mais n'ont pas plus retenu l'attention du président, dans son discours de candidat à la destruction de notre système de retraite.

Rien non plus en matière de politique volontariste de création et pérennisation d'emplois et d'amélioration des conditions de travail alors que chaque jour des salariés luttent et proposent des projets industriels concrets pour sauvegarder leur entreprise (SAM, Chapelle Darblay...).

À contre-courant, Emmanuel Macron fait le choix de culpabiliser les plus précaires et celles et ceux qui sont privés d'emploi. Elles et ils recherchent simplement une véritable carrière professionnelle en évitant les emplois sous-qualifiés, mal payés et trop souvent accompagnés de conditions et de temps de travail inacceptables.

Les grandes déclarations sur le travail ne doivent pas être de la simple rhétorique.

Il faut répondre à l'urgence sociale générée par la crise sanitaire et sa gestion. Pour cela il convient de mettre en place un véritable plan de rupture en replaçant le développement humain durable au cœur de l'action politique et économique.

La priorité maintenant c'est d'augmenter les salaires, de valoriser le travail et mieux le partager pour travailler moins, mieux et surtout toutes et tous.

Montreuil, le 10 novembre 2021

Le 2 décembre, tous à Paris, pour la défense des retraites !

**Le 2 décembre, tous à Paris !
« Nos vies valent mieux que leurs profits » Nous le revendiquons depuis des mois, à Paris nous venons le gagner ! Bien vivre sa retraite : une exigence sociale !**

Le 1er octobre, nous étions des dizaines de milliers de retraités mobilisés pour l'augmentation immédiate de nos pensions de retraite, le financement de la Sécurité sociale, le développement et le maintien de notre protection sociale et des services publics en proximité.

Le 5 octobre, nous étions aux côtés des salariés, des jeunes et des privés d'emploi, pour le développement industriel, la défense de l'emploi et l'augmentation des salaires, socle commun revendicatif interprofessionnel et intergénérationnel.

Nous sommes lucides et déterminés à agir face à un gouvernement et à un patronat qui restent résolument sourds à nos exigences.

Ça suffit ! Les retraités revendiquent une autre répartition des richesses.

170 milliards pour les riches, 57 milliards pour les actionnaires et rien pour les retraités sinon une aumône !!!

**Les retraités exigent :
Une augmentation des pensions de bases et complémentaires. 100 euros immédiatement, 300 euros pour 2022.**

Une Sécurité sociale intégrale, solidaire, universelle et démocratique avec un financement à 100 % par les cotisations sociales.

Des services publics de proximité sous contrôle et maîtrise publique.

Les moyens existent pour satisfaire les revendications !

Les dividendes, la fraude fiscale, l'ISF, les exonérations de cotisations sociales...

Le patronat doit rembourser les 52 milliards d'exonération de cotisations sociales de 2021 qui sont une partie de notre salaire socialisé.

Gouvernement et Patronat doivent entendre les revendications des retraités ! Un événement national visible, coloré, animé

Le 2 décembre à Paris

Une marée humaine de retraités unis pour gagner le droit à bien vivre sa retraite. Une exigence sociale !



© AdobeStock

Chèque inflation : une réponse déconnectée des réalités !

Pour tenter d'éteindre la colère, le gouvernement a annoncé le versement d'une prime de 100€ pour la fin d'année. Un coup de pouce bienvenu pour les 38 millions de français qui vont en bénéficier mais une réponse insuffisante face à la montée des prix et au blocage des salaires.

Avec son chèque inflation, une fois de plus, le gouvernement, par la voix de Jean Castex, fait la démonstration d'une déconnection totale de la situation et du quotidien de millions de Français, tout habitué qu'il est à ne parler et n'écouter que les plus riches.

Comment une prime de 100 euros pourrait répondre aux besoins des ménages, alors que le sondage annuel du Secours populaire français met l'accent sur la hausse de la précarité et les difficultés quotidiennes des Français vivant en dessous du seuil de pauvreté qui, pour la majorité d'entre eux, ont subi une perte de revenus en 2020.

Conséquence de cette perte de revenus, les plus pauvres ont des

budgets de plus en plus serrés et doivent faire de plus en plus de sacrifices.

Parmi eux, 64 % ne savent plus sur quelles dépenses faire des compromis car ils ont déjà réduit tout ce qui pouvait l'être, plus de 80 % disent renoncer aux loisirs, aux vêtements, etc. pour assurer le paiement des factures « vitales » comme le logement et l'énergie.

La prime proposée par le gouvernement qui représente 8,30 euros par mois n'est pas à la hauteur de la situation. Les seules mesures efficaces sont l'augmentation des salaires, des pensions de retraite et des minima sociaux.

Des milliards d'aides sont versées aux entreprises dont certaines réalisent d'énormes profits. Cet argent doit être affecté à l'augmentation générale des salaires et non pas profiter à quelques-uns !

Pour la CGT, le Smic doit être relevé à 2000 euros brut pour pouvoir vivre dignement de son travail.

Nous revendiquons l'augmentation automatique des salaires et des minima dans les branches ainsi que l'ouverture

immédiate des négociations dès que le Smic augmente. Dans la fonction publique, l'État doit montrer l'exemple et en terminer avec le gel du point d'indice. Augmenter les salaires, c'est indispensable pour bien vivre. C'est un élément essentiel pour relancer la consommation des ménages et renforcer notre sécurité sociale.

L'annonce du blocage du prix du gaz en 2022, qui arrive bien tard puisque le gaz a déjà augmenté de 60%, ressemble à un pansement sur une jambe de bois.

La CGT revendique de sortir l'énergie du marché, seule solution permettant de faire durablement baisser les factures.

L'argument phare de la concurrence censée faire baisser les prix et profiter aux usagers a rapidement volé en éclat : en 20 ans, les prix ont explosé et celui du gaz a doublé face aux lois du marché.

Pour la CGT, ces biens doivent être reconnus comme vitaux. Le seul moyen de stopper les augmentations de tarifs serait de sortir l'électricité et le gaz de la contrainte des marchés financiers et de les mettre entre les mains d'un État stratège qui prévoit et gère dans l'intérêt des usagers.

Il est urgent de gagner une augmentation des salaires et des minima sociaux.



CAMPAGNE

32 HEURES

Le livret argumentaire sur le site de l'UFSE :

Accueil > Vie des personnels
> Temps de travail et congés >
Campagne CGT sur les 32 Heures >
Campagne CGT pour les 32 heures
et la RTT

SOMMAIRE DU LIVRET :

1. La réduction du temps de travail sans perte de salaire, c'est possible et bénéfique si on l'organise.
2. La réduction du temps de travail n'est ni l'ennemie du salaire ni celle de l'emploi.
3. La réduction du temps de travail sans perte de salaire, c'est nécessaire pour faire face immédiatement à la crise.
4. La réduction du temps de travail est un puissant levier de réduction des inégalités femmes-hommes.
5. La réduction du temps de travail pour préserver l'environnement et transformer la société.
6. La réduction du temps de travail pour prendre en compte les évolutions technologiques et instaurer un droit effectif à la déconnexion pour toutes les catégories de salarié-e-s.
7. La réduction du temps de travail pour réduire la pénibilité et pouvoir partir à la retraite à 60 ans en bonne santé et à taux plein ♦

Le 14 octobre la CGT lançait sa campagne sur la réduction du temps de travail et la revendication des 32 heures. Ouverte par Baptiste Talbot, cette journée se déroulait dans le « patio » de la Bourse du travail et était également suivie par une cinquantaine d'écoutes collectives organisées sur le territoire. Ces débats sont en ligne et peuvent être visionnés à partir du site de l'UFSE (Page d'accueil > descendre > les dossiers > campagne CGT sur les 32 heures)

Au niveau international, un premier constat s'impose : la question du temps de travail devient une question d'ampleur mondiale puisqu'un certain nombre d'expérimentations ont lieu en Espagne, en Irlande, en Écosse, en Islande, en Suisse, etc. Durant les débats, des échanges ont eu lieu avec différentes organisations syndicales européennes en Autriche et en Islande. Des camarades d'Airbus Nantes et de Bosch Vénissieux ont également témoigné de leurs expériences.

La réduction du temps de travail permet de contribuer à retrouver la voie du progrès social au bénéfice du plus grand nombre : égalité femmes-hommes, le partage des richesses au profit de ceux qui les produisent, l'amélioration des conditions de travail.

Par ailleurs dans un contexte où 3,7 millions de personnes se trouvent privées d'emploi et 2,8 millions de personnes à temps partiel contraint, la CGT se prononce résolument contre le déplafonnement et le financement public des heures supplémentaires. Celles-ci coûtent très cher : un montant global d'environ 5 milliards d'euros par les exonérations forfaitaires, la désocialisation et la défiscalisation. Enfin ces 800 millions d'heures supplémentaires effectuées annuellement pourraient correspondre à environ 550 000 temps plein.

Pour nous, les 32 heures constituent un levier important pour mieux partager le travail et les richesses.

cgt.fr/dossiers/les-32-heures ♦

#NousToutes

A l'occasion du 25 novembre, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, nous manifesterons partout en France, pour dire STOP aux violences sexistes et sexuelles

Nous appelons toutes celles et tous ceux qui veulent en finir avec les violences sexistes et sexuelles à descendre dans la rue samedi 20 novembre, à Paris et du 20 au 27 novembre, partout en France.

Les mouvements féministes et leurs allié.es le rappellent depuis des décennies. Les violences sexistes et sexuelles sont massives. Elles concernent l'ensemble de la société. À quelques mois de la présidentielle, nous dirons notre détermination à faire de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles une vraie priorité gouvernementale.

Depuis près de cinq ans, nous assistons de la part du gouvernement à des campagnes de communication et à des grands discours. Du côté des politiques publiques et des moyens financiers alloués à la lutte contre les violences, le compte n'y est pas. Du tout. Nous avons besoin d'hébergements, d'agent.es public.ques et de subventions pour les associations de terrain plus que de casques en réalité virtuelle. Nous avons besoin de lois contraignantes pour forcer les employeurs à agir contre les violences sexistes et sexuelles.

Le prochain gouvernement doit passer à la vitesse supérieure et débloquer un milliard d'euros pour financer des politiques publiques qui touchent l'ensemble de la population. La société est prête à se mettre en mouvement contre les violences. Il manque la volonté politique et les moyens.

Chaque jour, dans notre pays, des femmes sont victimes de violences psychologiques, verbales, économiques, administratives, médicales, obstétricales et gynécologiques, physiques ou sexuelles. 30 % des femmes sont victimes de harcèlement sexuel au travail. Une femme meurt tous les 2 jours assassinée par son compagnon ou son ex-compagnon.

Qu'elles aient lieu à la maison, au travail ou dans la rue, les violences ne sont pas une fatalité. Jamais.



Avec cette manifestation, nous dirons notre exigence d'un monde dans lequel les violences n'ont pas leur place. Les femmes et les enfants, aujourd'hui victimes de violences, peuvent être protégé.e.s. Les femmes et les enfants en danger doivent être mis-es en sécurité. Les criminels doivent être condamnés, l'impunité doit cesser. L'éducation à l'égalité doit devenir une priorité.

Avec cette manifestation, nous rappellerons que c'est notre droit fondamental de vivre à l'abri des violences. Ce droit est chaque jour bafoué dans une indifférence qui nous sidère.

Avec cette manifestation, nous ferons entendre nos voix dans chaque famille, entreprise, administration, quartier, établissement scolaire et d'enseignement supérieur, établissement de santé et association. Dans tous les espaces de vie, la question des violences sexistes et sexuelles doit être posée. Et traitée.

Avec cette manifestation, nous porterons la voix de toutes celles qui, parmi nous, cumulent les violences en raison de leur situation de handicap, de vulnérabilité, de leur âge, de leur origine sociale, de leur statut de migrantes, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre ou parce qu'elles sont racisées.

60 manifestations prévues

RDV sur noustoutes.org





 @noustoutesorg

Le 20 novembre est la journée mondiale de l'enfance

Avec cette manifestation, nous porterons la voix des milliers d'enfants victimes ou co-victimes de violences. Nous ferons également entendre la voix des centaines de milliers de jeunes filles qui, dès le collège, subissent des violences en ligne. Nous parlerons des jeunes personnes trans qui sont victimes de violences verbales, physiques ou sexuelles dans le cadre scolaire ou familial. Nous dirons notre soutien à toutes celles et ceux qui brisent le mur du silence qu'a construit la société autour de l'inceste. Nous dénoncerons les décisions de justice qui bafouent les droits les plus élémentaires des enfants. La justice doit sanctionner les pédocriminels, reconnaître et protéger les enfants victimes ainsi que leurs parents, en grande majorité leurs mères, lorsque celles-ci tentent d'alerter.

Le 20 novembre est la journée internationale du souvenir trans.

Avec cette manifestation, nous porterons la voix des personnes trans assassinées en raison de leur identité de genre. Ces meurtres sont invisibilisés. La prise en compte des violences transphobes par les forces de l'ordre, la justice, les administrations, ou les professionnel·les de santé reste immensément insuffisante. Nous manifesterons aux côtés des collectifs mobilisés sur le terrain, avec des moyens dérisoires, pour assurer des missions qui relèvent du service public.

Enfin, nous porterons la voix de celles qui ne peuvent plus parler. Celles qui ont été assassinées parce qu'elles étaient des femmes. Nous n'arrivons plus à compter les cas où les féminicides auraient pu être évités. Nous dirons notre colère de voir que les pouvoirs publics leur ont tourné le dos, classant leurs plaintes, refusant d'entendre leurs appels à l'aide.

Nous, militant·es féministes de toutes organisations, collectifs, syndicats et associations, appelons à participer activement aux mobilisations #NousToutes, partout en France.

Les 60 organisations signataires de l'appel

ACORT - Groupe Femmes de Turquie - ActionAid France (AAF) - Amnesty International France- ANESF (Association Nationales des Étudiant.e.s Sages-Femmes) - Association Carl - Association CHEDA - Association Citoy'Elles - Association Femmes Sourdes Citoyennes et Solidaires (FSCS) - Association Innocence en Danger - Association nationale des sages-femmes libérales - Association VIP : aide aux Victimes d'Inceste et de Pédocriminalité - CARE France - Chiennes de garde - Ciane - Collectif interassociatif autour de la naissance - Collectif Abandon de Famille - Tolérance Zéro! - Collectif Georgette Sand - Collectif National Droits des femmes - Confédération Générale du Travail (CGT) - Dans le GenreÉgales - EELV - Ensemble! - Equipop - Excision, parlons-en ! - Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE) - Femmes Égalité - Fonds pour les Femmes en Méditerranée - Force Jaune - FSU - Génération.s - HandsAway - La France insoumise - Le Parti Communiste des Ouvriers de France - Le Planning Familial - Les Ateliers du Travail - Les effronté-es - Ligue des Droits de l'Homme (LDH) - Ligue des Femmes Irlandaises pour la Démocratie- LFID - Marche Mondiale des Femmes Paris/IdF - Mouvement Jeunes Communistes de France (MJCF) - Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA) - Organisation Nationale Syndicale des Sages-femmes - Parents & Féministes - Parti Communiste des Ouvriers de France - Parti communiste français - Parti de gauche - Parti Socialiste - Pépite Sexiste - Plan International France - Protéger l'enfant - SOS homophobie - Stop aux Violences Obstétricales et Gynécologiques @StopVOGfr - Stop Harcèlement De Rue - The ONE Campaign - TJK-F(mouvement des femmes kurdes) - Union citoyenne pour la Liberté - Union Nationale des Étudiants de France (UNEF) - Union Nationale des Familles de Féminicide (UNFF) - Union Syndicale Solidaires - Wetoo Stop Child Abuse - Women Safe & Children.



**RDV samedi 20 novembre,
à 14h, à République (Paris)**

noustoutes.org

**1er, 2e, 3e, 4e jour
de grève et d'action :
les AESH restent
déterminé·es dans leurs
revendications**

Mardi 19 octobre, les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) avec les personnels de l'Éducation nationale ont démontré que la mobilisation s'intensifie, le nombre de grévistes progresse. Ils et elles ont manifesté, se sont rassemblés en assemblée générale, ont été reçu·es (ou pas) en audience. Il a été fait la démonstration aujourd'hui que l'heure n'est ni à la résignation ni à l'acceptation d'une grille indiciaire minable.

En France, ce sont plus de 80 rassemblements et manifestations avec plus de 3 000 personnes réunies devant le ministère. Dans les Bouches-du-Rhône pas moins de 9 rassemblements, des centaines de personnels à Bordeaux, Lyon, Toulouse, Clermont-Ferrand, Lille, Beauvais, Chalon-sur-Saône, Limoges, Nantes, Laval, Montpellier, Nancy, Perpignan, Béziers, Nice, Toulon, Grenoble, Caen, Châteauroux, Poitiers, Reims, Quimper et dans bien d'autres départements : les AESH sont déterminé·es à faire entendre leur colère.

Des audiences refusées ou accordées mais se cantonnant à des réponses stériles ont été suivies ou précédées d'assemblées générales. Les AESH réaffirment qu'ils-elles sont des professionnel·les devant réaliser des gestes techniques, adopter des postures expertes pour contribuer à la réussite de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Ils-elles ne sont ni ATSEM, ni animateur·trices jeunesse et sport, ni aides à domicile ni agent·es d'entretien, ni agent·es administratif·ves, ils-elles ont un métier qui doit être reconnu par le salaire et le statut.

Les revendications restent identiques : création d'un véritable statut de la Fonction publique avec une augmentation des rémunérations sur toute la carrière, garantie de la possibilité de contrats à temps complet, abandon des PIAL et la politique de mutualisation des moyens, recrutement massif permettant aux élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur des besoins.

Les AESH se prononcent fortement pour une poursuite du mouvement. Les différentes actions rendent visibles leurs conditions de travail et de rémunération. Force est de constater que le rapport de force se construit progressivement. L'intersyndicale ne manquera pas de se réunir très rapidement pour continuer à soutenir la construction du mouvement.



Forte mobilisation des AESH le 19 octobre. Ici à Quimper.



COP26

**GLASGOW :
UNE FORTE MOBILISATION
ET DES PERSPECTIVES À CON**

Samedi 6 novembre, pour la journée de mobilisation mondiale, plus de 100.000 personnes étaient présentes dans les rues de Glasgow. Une manifestation aux visages multiples, peuples autochtones et communautés indigènes, activistes pour la justice climatique, mouvements féministes, antiracistes et pour l'égalité de genre, et un important cortège syndical, ont défilé à travers la ville.

Deux jours plus tard se tenait l'événement co-organisé par la CGT au Centre for Contemporary Arts, dans la droite ligne du Forum qui s'est tenu en juin dernier.

**MOBILISATION À GLASGOW
LE DÉBAT EST INTRODUIT PAR
SEBASTIAN FRANCO, DU RÉSEAU
EUROPÉEN ALTER SUMMIT.**

Il a commencé par un retour sur le processus de préparation du Forum et l'appel qui en a résulté. Sebastian Franco ouvrira la séance en rappelant que « ces discussions sont nécessaires pour trouver des réponses communes aux contradictions produites par la crise climatique que doivent affronter les travailleur·se-s et les syndicats au quotidien [...] l'enjeu est bien que les travailleur·se-s soient des acteur·rice-s moteur·rice-s dans la lutte contre le changement climatique ».

**PATRICK RONDEAU, DE LA
FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS
DU QUÉBEC, OUVRE LES DÉBATS.**



Glasgow, le 6 novembre

STRUIRE

Revenant sur le processus de construction d'un agenda syndical lié aux questions environnementales, il explique comment des caravanes syndicales ont été organisées dans tout l'État, allant à la rencontre des syndicats locaux mais aussi des communautés et des habitant·e·s, et les militant·e·s pour le climat.

NOTRE CAMARADE MARIE BUISSON, MEMBRE DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE CGT ET CO-ANIMATRICE DU COLLECTIF ENVIRONNEMENT, PREND ENSUITE LA PAROLE.

Revenant elle aussi sur l'urgence de la situation qui demande un mouvement rapide et profond modifiant nos modes de production, nos modes de consommation aussi, elle rappelle la profonde injustice qu'il y a à renvoyer chacun·e à un choix individuel qui consisterait à choisir entre garder son emploi et sauver la planète.

Elle explique ensuite : « À la CGT nous avons donc fait le choix d'aborder le sujet en repartant du travail, son sens et son impact. Concrètement cela signifie que, au-delà de la discussion, des analyses et réflexions avec nos partenaires syndicaux, associatifs, etc. nous allons rencontrer les salarié·e·s sur leurs lieux de travail pour qu'ils et elles nous expliquent leur travail et ce qu'il faudrait faire pour l'améliorer. »

Elle conclut en énumérant les

actions concrètes telles que celles menées avec le collectif Plus Jamais ça à la Chapelle-Darblay, et les revendications que la CGT porte pour accompagner cette transition :

- sur la conditionnalité des aides publiques ; le droit d'intervention des salarié·e·s sur les choix stratégiques des entreprises ; le partage du temps de travail ; la conditionnalité des marchés publics ; la mise en place de pôles publics pour sortir des secteurs essentiels des logiques de marché.

KIM SEOK, DE LA DIRECTION POLITIQUE DE LA KCTU (CENTRALE SYNDICALE DE CORÉE DU SUD), LUI SUCCEDE ENSUITE À LA TRIBUNE.

Ses premiers mots vont au président du syndicat, Yang Kyeung-soo, actuellement emprisonné pour avoir appelé à une grève et une mobilisation. Il remercie la forte solidarité internationale qu'ils ont reçue et rappelle à quel point il est essentiel de faire bloc face à ces attaques.

Il expose que « la réponse de la KCTU à la crise climatique est tardive. C'est tout récemment que nous avons entamé des discussions organisées. Le réseau de réponse à la crise climatique de la KCTU, l'unité interne sur la crise climatique, va bientôt passer au comité spécial. Contrairement aux autres comités de la KCTU, celui-ci inclura des groupes de mouvements sociaux et des militant·e·s pour participer directement, discuter et mettre en pratique des mesures ensemble ».

GAUTAM MODY, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA NTUI (CENTRALE SYNDICALE INDIENNE), COMMENCE ENSUITE SON INTERVENTION EN RÉAFFIRMANT TOUTE SA SOLIDARITÉ AU CAMARADE CORÉEN.

Il explique ensuite la nécessité d'approfondir certains axes de travail du forum, notamment ceux liés aux chaînes d'approvisionnement mondialisées. Il y a un besoin de rassembler les travailleur·se·s impliqué·e·s, du Nord au Sud, dans ces productions et de construire des réponses effectives.

Il conclura par ces mots forts : « Les pays impérialistes cherchent à recalibrer leur domination mondiale et la COP 26 en est une expression. Gagner une transition écologique juste nous appelle, dans le mouvement syndical, à construire les solidarités les plus fortes de la classe ouvrière dans nos pays et entre nos pays. Nous devons renforcer les actions syndicales au-delà de nos frontières, entre le Nord et le

Sud, pour combattre et inverser les inégalités croissantes. Si les syndicats des pays du Nord ne défendent pas les droits des travailleur·se·s du Sud contre les attaques féroces du capital mondial, il sera difficile de lutter contre le changement climatique. »

LE DERNIER MOT REVIENT AU CAMARADE ELIMANE DIOUF, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CSA DU SÉNÉGAL.

Il explique que les conclusions du Forum de juin ont été présentées et discutées au sein de l'organisation qui a décidé de les faire siennes.

Il rappelle que les études de la banque mondiale montrent que le changement climatique pourrait faire basculer plus de 130 millions d'individus dans la pauvreté d'ici 2030 et obliger plus de 200 millions de personnes à migrer d'ici 2050 et qu'investir dans les mesures d'adaptation pour aider les pays et les entreprises à devenir plus résilients est donc une nécessité absolue : « Alors que le financement de la lutte contre le changement climatique est devenu une question plus qu'urgente compte tenu des contraintes budgétaires que connaissent les pays africains face à la pandémie de Covid-19 et la crise climatique qui se profile à l'horizon, les pays développés n'ont pas encore respecté leurs promesses de verser cent milliards de dollars chaque année dans la période 2010 à 2020. »

Avant de conclure : « Les enjeux des conséquences sociales et environnementales du réchauffement climatique nous imposent des alliances fortes au niveau national et sectoriel (intersyndicales avec partenaires des ONG) mais aussi au niveau africain et international. C'est pourquoi notre Confédération, la CSA, s'est impliquée depuis des années dans la constitution d'alliances avec ses partenaires afin de pousser le Gouvernement à nous impliquer sur ces questions, mais au-delà, à développer des initiatives pour la sauvegarde de notre environnement. »

Rendez-vous est donc pris pour continuer le chantier entamé en juin avec deux possibles échéances en 2022, la préparation d'une journée d'action mondiale dont la CGT se fait le relais et l'annonce par nos camarades coréens d'une possible deuxième édition du Forum, en septembre 2022 à Séoul. Affaires à suivre !



© AdobeStock

>> LES MISSIONS DES PERSONNELS DE L'AVIATION CIVILE

La direction générale de l'aviation civile comprend plusieurs directions, chacune en charge d'un domaine de l'aéronautique civile pour assurer la sécurité du transport aérien en France et en Europe.

La direction générale de l'aviation civile (DGAC) est une des directions du Ministère délégué aux transports intégré au ministère de la transition écologique. Le champ d'activité de la DGAC porte sur tout ce qui touche à l'aviation civile en France, y compris dans les territoires d'Outre-Mer. Ses principales missions sont d'assurer la gestion, la sécurité et la régularité du trafic aérien civil, la vérification et la certification des procédures, aéroports et équipements techniques, le suivi des constructeurs et des opérateurs de l'aviation (compagnies et aviation légère), la participation à la définition des normes et procédures européennes dans les domaines du contrôle aérien, de l'aviation, de la sûreté, etc. L'école nationale de l'aviation civile (ENAC) est un établissement public sous tutelle de la DGAC qui assure la formation des fonctionnaires de la DGAC, des ingénieurs et techniciens civils dans les domaines de l'aviation ainsi que des formations de pilotage.

En plus de la direction basée à Paris, et d'une présence opérationnelle dans tous les aéroports et aérodromes sur le territoire national, la DGAC compte

plusieurs sites dédiés : cinq centres de la navigation aérienne en charge du contrôle des avions dans l'espace aérien supérieur, des services spécialisés dans les infrastructures, les équipements techniques du contrôle aérien, l'informatique de gestion, la logistique, l'expertise sur la sûreté et des services déconcentrés de surveillance des aéroports et opérateurs d'aviation légère ou commerciale. L'ENAC est principalement basée à Toulouse avec des pôles de formation sur plusieurs aérodromes.

Pour assurer ses missions, après des années de purge, la DGAC (ENAC comprise) ne compte plus que 11000 agents et les baisses d'effectifs se poursuivent, avec bien entendu des corps administratifs, des ouvriers, des corps trans fonctions publiques, des contractuels,

des corps techniques spécifiques à l'aviation civile ainsi que des corps à statut équipement.

LES CORPS DE METIER

Parmi les corps techniques de l'aviation civile, il y a :

- Les techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, corps de catégorie B qui assure de nombreuses missions dont : le contrôle aérien sur les aérodromes de taille modeste (Lognes, Cannes, Brive, Figari etc.) ; l'étude et l'élaboration de procédures de circulation aérienne ; l'information aéronautique ; l'inspection et la surveillance dans les domaines de la navigation aérienne, du transport aérien, des aéroports, de l'aviation générale, des licences des personnels navigants, de la sûreté, de l'environnement ; des enquêtes au bureau d'enquêtes et d'analyse (BEA) en cas d'incident ou d'accident.

- Les ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, appelés également contrôleurs aériens ou aiguilleurs du ciel. Ces agents de catégorie A assurent principalement la sécurité et la régularité des avions dans le ciel et au sol sur les aéroports. Ils sont présents dans les cinq centres de navigation aérienne en

après des années de purge, la DGAC, (ENAC comprise) ne compte plus que 11000 agents et les baisses d'effectifs se poursuivent

France (Paris, Reims, Brest, Bordeaux et Aix-En-Provence) qui permettent d'assurer le trafic en toute sécurité des avions dans l'espace aérien supérieur de la France et sur les aéroports.

- Les ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne (IESSA), corps de catégorie A dont les missions consistent à assurer l'installation, la maintenance et le développement des équipements techniques qui participent à la sécurité du transport aérien : radars, systèmes d'atterrissage automatique, systèmes informatiques, systèmes de télécommunication, cybersécurité etc.

- Les ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile sont un corps de catégorie A généraliste à la DGAC, avec une très forte culture aéronautique. Ils participent à toutes les activités de la DGAC, qu'elles soient techniques, économiques, administratives ou managériales. Ils sont polyvalents et assurent un lien entre les personnels opérationnels.

Ces quatre corps techniques de la DGAC sont également amenés à faire de l'encadrement, de la formation, du retour d'expérience par l'étude et de l'expertise technique dans leurs domaines respectifs. Selon leurs activités, et lieux de travail, ils sont parfois amenés à travailler au niveau international, ou en coordination avec des pays limitrophes en Europe ou dans les territoires d'Outre-Mer. Ils représentent environ les 2/3 des effectifs de la DGAC. ♦



© AdobeStock

>> Trois questions à Charles-André Quesnel Secrétaire national USACcgt

■ QUEL A ÉTÉ L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LA DGAC ?

Tout d'abord il a fallu tout réorganiser pour assurer une continuité de service même au plus fort de la crise sanitaire. Bien entendu du télétravail lorsque c'était possible mais également une adaptation des tours de service pour les services opérationnels afin de limiter au maximum les risques de contamination. La crise actuelle va également longtemps affecter les revenus du budget de la DGAC. En effet ces revenus sont intrinsèquement liés au niveau du trafic aérien qui s'est effondré depuis le début la crise. Même si une bonne partie du trafic aérien est de retour, tout cela reste assez fragile et largement en dessous des niveaux de 2019. Fort heureusement, l'USACcgt a pu suivre et militer pour qu'au niveau européen, il soit décidé qu'une partie des redevances non perçues en 2020 et 2021 soient récupérées dans les années à venir, ce qui permettra de réduire notre endettement et l'impact de la crise actuelle sur les missions de la DGAC.

■ A PROPOS D'EUROPE, LA PROPOSITION DE CIEL UNIQUE EUROPÉEN REPRÉSENTE-T-ELLE TOUJOURS LES MÊMES DANGERS QUE PAR LE PASSÉ ?

Malheureusement, le dogme de la commission européenne n'a pas changé ces dernières années, et leur unique grille de lecture est d'introduire de la concurrence dans le service public que représentent les missions de la DGAC. Cela passe toujours par les mêmes recettes ; tenter de séparer structurel-

lement les différentes directions de la DGAC, encourager l'externalisation des services de production et du traitement de données servant à la gestion du trafic aérien, ou bien encore mettre en concurrence le service de contrôle sur les aéroports. Il y a également une forte volonté de centraliser la régulation économique du secteur afin d'en faire un outil au service des compagnies aériennes, en oubliant toute la diversité des missions de la DGAC. La commission européenne habille tout cela d'un vernis écologique alors qu'en réalité la problématique environnementale est la grande absente de leur proposition.

■ CONCERNANT CETTE PROBLÉMATIQUE ENVIRONNEMENTALE, L'USACCGT A-T-ELLE ENGAGÉ UNE REFLEXION SUR LE SUJET ?

Depuis plus d'un an un groupe a été créé au sein de l'USACcgt à propos de la problématique environnementale. Il travaille sur plusieurs axes, dont en particulier ce qui peut être fait au niveau de la DGAC mais également d'un point de vue plus global, sur l'impact de l'aviation en général. Cela a également fait l'objet d'un large débat lors de notre dernier congrès. Il est important pour nous de cerner au mieux ces enjeux afin de pouvoir anticiper au maximum les futurs impacts pour les agents de la DGAC et les salariés de l'aérien en général. Nous avons d'ailleurs récemment obtenu qu'un comité de suivi sur ces questions, avec la participation des organisations syndicales, soit créé à la DGAC. Nous ne manquerons pas d'y jouer un rôle moteur. ♦



© AdobeStock



L'USACcgt (Union syndicale de l'aviation civile-CGT) est un syndicat national de défense du personnel de la direction générale de l'aviation civile, affilié à la fédération nationale de l'équipement et de l'environnement (FNEE-CGT) et à l'UFSE. Elle a tenu son congrès à Lorient fin septembre.

Il est de bon ton de brocarder la CGT sur un passéisme et une frilosité qui l'amènerait à se focaliser sur la défense des acquis sociaux sans voir évoluer le Monde.

Rien n'est plus faux.

La défense des salariés, et pour ce qui concerne notre secteur public des usagers, des citoyens est évidemment au cœur de nos préoccupations, mais nous sommes totalement convaincus qu'elle passe par la conquête de nouveaux droits sociaux, par la prise en compte des nouvelles missions de service public qu'exigent les évolutions de la société.

Ainsi, le réchauffement climatique est aujourd'hui au centre des débats.

Ce n'est pas une surprise pour la CGT puisqu'il y a bien longtemps que nous nous sommes emparés de ce combat, mais cela constitue pour nous USACcgt une revendication extrêmement forte du service public du transport aérien, au point d'en avoir fait le thème structurant de la résolution de Congrès que nous venons d'adopter.

Là où le gouvernement, l'administration ne proposent que le ruissellement des milliards du plan de relance, sans contreparties ni contrôles, faute d'une administration capable et adaptée à

L'USACcgt revendique la création d'un Comité développement durable, [...], chargé de veiller à un transport aérien respectueux des accords sur le climat

cette mission, l'USACcgt est porteuse d'une grande ambition. Celle de passer de quelques services alibis en charge de l'écologie noyés dans la masse d'un Ministère mené par les lobbys routiers ou aériens à une administration forte, où tous les services seraient porteurs de cette nécessité absolue de la transition énergétique.

RESOLUTION

L'USACcgt a tenu son congrès dans un contexte profondément marqué par la crise sanitaire, ses conséquences économiques et sociales, et la volonté

gouvernementale de destruction du service public, concrétisée par la Loi portant transformation de la fonction publique déclinée à la DGAC par la réorganisation des fonctions support.

L'USACcgt manifeste la volonté d'inscrire la DGAC dans un service public fort, nécessaire à un transport aérien bouleversé du point de vue économique, indispensable à une mobilité multimodale compatible avec les enjeux environnementaux, notamment la lutte contre le dérèglement climatique.

Les personnels de la DGAC doivent y prendre toute leur place et l'USACcgt revendique la création d'un Comité développement durable, associant les organisations syndicales représentatives de la DGAC, chargé de veiller à un transport aérien respectueux des accords sur le climat, un budget carbone incluant le trafic international, une autorité de contrôle pilotant la transition écologique et les mesures sociales d'accompagnement.

Engagée dans le syndicalisme européen, l'USACcgt se bat pour maintenir l'unité de prestation de service de la DGAC unie dans la Fonction Publique d'État, pour une feuille de route sociale dans le cadre du ciel unique et contre la logique aveugle de réduction des coûts.

IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE

L'ensemble du secteur aérien particulièrement frappé par la crise de la COVID a pu s'appuyer sur une DGAC résiliente grâce à l'investissement de ses personnels.

Ceux-ci en ont été bien mal récompensés avec :

- une réorganisation bâclée des fonctions support ayant pour unique but des réductions d'effectifs (- 200 emplois en 5 ans),
- une stigmatisation des contrôleurs, associée à une ignorance des contraintes inhérentes aux fonctions de responsable opérationnel,
- une filière technique chargée d'une modernisation des systèmes, officiellement priorité absolue, sans les moyens indispensables et en charge d'une maintenance de plus en plus difficile du fait du même manque de moyens.

BUDGET

La crise sanitaire a également des conséquences budgétaires lourdes pour la DGAC confrontée à un endettement record qui ne doit pas être prétexte à une rigueur pesant sur les seuls agents.

Les recettes en chute libre et la menace de cadeau gouvernemental à des compagnies qui pourraient se voir exemptées du remboursement de tout ou partie de leur dette ne doivent pas non plus impacter les agents et le budget de la DGAC.

Le Gouvernement présente cet automne un projet de loi de finances marqué par l'austérité (- 65 milliards de dépenses publiques pour les 5 ans à venir) et la baisse des effectifs (- 80 pour DGAC/ENAC en 2022).

La DGAC exécute avec zèle cette

politique, transformant en tristes SIR « prestataires de services » des services support autrefois intégrés aux Directions rebaptisées « clients » et recrutant en CDD courte durée des contractuels, mal payés et mal formés pour exercer des fonctions pérennes et indispensables.

Cette casse des fonctions support amorcée par l'extinction du corps des OE, n'est que le prélude à ce qui menace l'ensemble des services et les agents tous corps confondus.

Le rapport de la Cour des Comptes, sorti à un moment choisi et par ailleurs déjà largement anticipé par la DGAC, accentue la tendance avec :

- une trajectoire de sortie de piste pour les personnels administratifs bientôt privés de leur statut DGAC, amorcée par leur rattachement aux CAP ministérielles,
- des contrôleurs mis sur orbite par une formation accélérée, ciblée sur leur seul 1er poste,
- la corotte de l'intéressement, au détriment des rémunérations statutaires, orchestrée par une Ministre « relançant le dialogue social » par la disparition des subventions aux syndicats et de nouvelles attaques contre le droit de grève !

Au delà des revendications catégorielles détaillées dans ses documents de congrès, s'appuyant sur la campagne « 10% de la CGT Fonction publique » (+ 10% d'effectifs, + 10% de traitement, - 10% de temps de travail), l'USACcgt revendique le maintien et l'amélioration des statuts, le recrutement par concours et une formation initiale et continue de qualité, la revalorisation du point d'indice des salaires et des pensions, la non-discrimination,

le respect du droit à la mobilité, la mise en œuvre d'un télétravail juste et équitable respectant les droits de tous les agents.

L'USACcgt se bat pour obtenir de meilleures conditions de travail, de rémunération et de formation pour l'ensemble des personnels de la DGAC et appelle tous les agents à la rejoindre dans sa lutte.

L'USACcgt inscrira cette ambition d'une DGAC forte au service de la transition énergétique, en fer de lance de sa campagne pour les élections professionnelles de 2022, axée sur la reconquête des droits mis à mal par les atteintes au statut et la suppression des compétences mobilité et avancement/promotion des CAP, des recrutements, des salaires en hausse et l'amélioration des conditions de travail. ♦

L'USACcgt inscrira cette ambition d'une DGAC forte au service de la transition énergétique, en fer de lance de sa campagne pour les élections professionnelles de 2022





CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT DU 7 OCTOBRE

COMPTE RENDU

La ministre indique que ce CSFPE fait suite au rendez-vous salarial puisqu'il examinera les textes modifiant la carrière des infirmiers de l'État et celle des catégories C. Dans cette même perspective, l'augmentation des ratios de promotion pour les passages de C en B concernera 10000 agents. Le travail pour limiter les inégalités de régimes indemnitaires entre les agents des différents ministères est en cours.

Par ailleurs la réflexion sur les perspectives salariales se poursuivra jusqu'à la fin du mandat avec un point d'étape en décembre.

Un vœu est prononcé au nom de l'inter-syndicale unanime: « Les organisations syndicales FSU, UNSA, CFDT, CGT, FO, Solidaires, CGC représentatives des personnels de la fonction publique de l'État prennent acte lors de ce CSFPE de la mise en œuvre des mesures gouvernementales relatives à la carrière et à la rémunération des agents de catégorie C.

Toutefois, même si elles sont positives pour les agents qui vont en bénéficier, ces mesures aboutissent à tasser une fois encore les grilles de rémunération faisant ainsi perdre de l'amplitude aux carrières.

Le risque existe d'un nouveau décrochage des rémunérations des agents publics par rapport aux moyennes des salaires versés dans le secteur privé. L'attractivité des emplois publics est donc une nouvelle fois compromise.

Nos organisations syndicales formulent le vœu à l'occasion de ce CSFPE que soient ouvertes sans délai une négociation sur les carrières, sur la valeur du point d'indice, sur les rémunérations ainsi que sur des mesures générales pour l'ensemble des agents publics. »



1. PROJETS DE DÉCRET PORTANT STATUTS PARTICULIERS ET FIXANT L'ÉCHELONNEMENT INDICIAIRE DES CORPS INFIRMIERS DES ADMINISTRATIONS ET SERVICES MÉDICAUX DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT.

Les textes alignent la structure de carrière et les grilles indiciaires des infirmiers de l'État sur celle des infirmiers en soins généraux de la fonction publique hospitalière modifiées par le Ségur de la santé.

La CGT considérant que ces textes, malgré des insuffisances, en particulier en matière de rattrapage de retard de carrière par rapport à leurs collègues de la FPH, constituent une réelle avancée pour les agents concernés et vote leur adoption.

Votes globaux sur les textes:

Pour: CFDT – CGC – CGT – FSU - UNSA

Contre: FO

Abstention: Solidaires.



2. PROJETS DE DÉCRET MODIFIANT L'ORGANISATION DES CARRIÈRES ET FIXANT L'ÉCHELONNEMENT INDICIAIRE DES FONCTIONNAIRES DE CATÉGORIE C DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT ET PORTANT ATTRIBUTION D'UNE BONIFICATION D'ANCIENNETÉ EXCEPTIONNELLE.

Le projet de décret statutaire procède à

la modification du nombre et de la durée de certains échelons des grades classés dans les échelles de rémunération C1 et C2. Ainsi, la durée du premier grade de recrutement (sans concours) est réduite de 6 ans (passant de 25 ans à 19 ans) et la durée du deuxième grade C2 est réduite de 5 ans (passant de 25 ans à 20 ans). Les modalités de classement lors de la nomination dans un corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État sont en conséquence adaptées. Le projet de texte prévoit enfin l'attribution, à titre exceptionnel, d'une bonification d'ancienneté d'un an applicable après le reclassement dans les nouvelles grilles C1 et C2. Les agents relevant du grade C3 bénéficieront également de cette bonification exceptionnelle.

Le projet de décret indiciaire modifie à compter du 1er janvier 2022 l'échelonnement indiciaire en fixant l'indice de pied de corps à l'indice brut 367.

La CGT regrette que ces mesures ne constituent qu'un pis-aller et pas une amélioration de la grille indiciaire permettant d'éviter d'avoir à systématiquement rattraper le SMIC en produisant un inéluctable tassement de la grille et la disparition progressive de la première catégorie. Le dégel de la valeur du point d'indice réglerait une bonne partie du problème.

Seule l'UNSA avait déposé des amendements reconstituant toutes les grilles qu'elle a retirés.

Votes globaux sur les textes:

Pour: CFDT – CGC – UNSA

Contre: FO

Abstention: CGT – FSU - Solidaires

des spécialités n'est évoquée, ni le développement de l'enfant, ni la victimologie, ni la neuropsychologie. De plus les psychologues du travail pourraient s'occuper des RPS mais pas les cliniciens. Cette réforme n'est pas aboutie, c'est la raison de la demande de retrait et de report de l'UNSA Fonction publique. »

Vote sur le vœu :

Pour : CFDT – CGC- CGT – FSU – Solidaires - UNSA

Abstention : FO

Vote global sur l'article 5 :

Pour : FO

Contre : CGT – FSU - Solidaires – UNSA

Abstention : CFDT – CGC.



4. PROJET DE DÉCRET RELATIF AUX MODALITÉS PERMANENTES ET TEMPORAIRES DE RECRUTEMENT DANS LES CORPS DE POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE DE LA POLICE NATIONALE (EXAMEN DU SEUL ARTICLE 2).

L'article 2 du projet déroge au statut général des fonctionnaires en introduisant l'obligation de détenir le permis de conduire de catégorie B comme condition préalable à la titularisation, au détachement ou à l'intégration dans le corps des ingénieurs de PTS.

L'introduction de cette condition est rendue nécessaire par l'évolution des conditions d'exercice des missions des ingénieurs PTS. En effet, alors qu'ils exerçaient en majorité leurs missions dans les laboratoires de la PTS, les ingénieurs ont désormais vocation à être plus présents dans les services territoriaux et à se déplacer sur des scènes de crime ou d'infraction pour effectuer des analyses ainsi que des reconstitutions. Ils sont soumis à des contraintes opérationnelles et se rendent sur le terrain comme les équipes qu'ils encadrent. Au sein des laboratoires, les ingénieurs des unités spécialisées en balistique ou en incendie explosion sont amenés à se déplacer pour assurer leurs missions. Par ailleurs, des unités opérationnelles du service national de police scientifique (SNPS) peuvent être projetées sur tout le territoire national et à l'international.

L'obligation de détention du permis de conduire est déjà prévue pour le corps des techniciens de PTS et pour les corps actifs de la police nationale.

Vote global sur l'article 2 :

Pour : Unanimité



Les échelonnements indiciaires des catégories C et des infirmier-es exerçant à l'État examinés lors de ce CSFPE

© AdobeStock

3. PROJET DE DÉCRET PORTANT STATUT PARTICULIER DU CORPS DES PSYCHOLOGUES DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Le projet de décret a pour objet de transformer le corps des psychologues de la protection judiciaire de la jeunesse en corps ministériel.

L'exercice de la profession de psychologue implique de détenir le titre de psychologue. Le projet subordonne la présentation aux différents moyens d'accès à la détention du titre de psychologue (article 5). Cette exigence constitue, pour le concours interne, une dérogation au statut général de la fonction publique de l'État, ce qui implique de recueillir l'avis du Conseil supérieur de la fonction publique de l'État.

La CGT avait déposé plusieurs amendements qui ont été déclarés irrecevables du fait qu'ils portaient sur d'autres articles que le 5. En effet, les discussions sur le texte au niveau ministériel n'ayant pas véritablement eu lieu ils tentaient de l'améliorer. C'est la raison pour laquelle la CGT a décidé de voter contre l'article 5.

C'est également, la raison pour laquelle, la CGT a voté le vœu déposé par l'UNSA : « Demande de retrait du texte de l'ordre du jour et de report de l'étude de ce texte à un prochain CSFPE. L'UNSA estime que les conditions d'un dialogue social de qualité n'ont pas été réunies au ministère de la justice. Nous constatons que le projet de décret ne tient pas compte du métier de psychologue qui nécessite un cadre d'exercice précis et défini. Aucune



Le statut des psychologues de la protection judiciaire de la jeunesse à l'ordre du jour

© AdobeStock

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Après une interruption d'un mois (depuis le 7 septembre) pour une négociation devant se terminer mi-décembre, une séance plénière de négociation s'est de nouveau réunie le 13 octobre, après un cycle de plusieurs semaines de rencontres bilatérales des syndicats avec le ministère de la Fonction publique.

Une fois de plus, au lieu de parler du « panier de soins » qui serait le socle des garanties en santé complémentaire pour tous les agents de l'État, le sujet posé par la Fonction publique était celui de l'architecture pour décliner un accord interministériel sur un panier de soins.

La Fonction publique a synthétisé sa proposition autour de deux configurations sur lesquelles elle a demandé aux syndicats de se positionner, logique que la CGT a d'ailleurs refusé.

La DGAFP a rappelé qu'en cas d'échec de la négociation interministérielle, il n'y aurait pas de négociation ministérielle s'y substituant, et que les ministères et établissements choisiraient des opérateurs en santé dont la souscription aux contrats entraînerait une participation au niveau du minimum sécurité sociale (quasi équivalent au panier dit ANI), soit 15 € par mois.

HYPOTHÈSE SANS ADHÉSION OBLIGATOIRE

La première hypothèse est celle d'un accord interministériel n'entraînant pas d'adhésion obligatoire à ou aux opérateurs sélectionnés par l'employeur (mutuelle, institution de prévoyance ou assurance).

Dans ce cas le gouvernement réserverait le financement à au moins 50 % du panier de soin interministériel (éventuellement amélioré) aux ministères ou établissements ayant conclu un accord majoritaire prévoyant une adhésion obligatoire.

Dans tous les autres cas, l'État ne financerait que le panier minimum prévu par la sécurité sociale soit 15 € par mois, l'équivalent du remboursement de 15 € qui sera attribué aux fonctionnaires le 1er janvier 2022. L'État a anticipé dans l'étude d'impact de l'ordonnance une dépense moyenne d'environ 30 € par mois et par agent pour participer aux garanties complémentaires en santé, soit un panier de milieu de gamme mais sans solidarités.

Non seulement l'échec d'une négociation au sein d'un ministère ou établissement serait ainsi sanctionné, mais un accord majoritaire avec adhésion facultative le serait aussi. À ces conditions on voit difficilement quel pourrait être l'intérêt de signer un accord n'entraînant pas de financement supplémentaire de l'État.

Le gouvernement envisage donc la signature d'un accord sur un panier interministériel n'entraînant au niveau des ministères un financement à 50 % que dans un seul des trois cas pouvant se produire à ce niveau. La CGT a déjà indiqué qu'elle ne signerait pas un accord n'entraînant pas le financement d'au moins 50 % du panier interministériel dans tous les cas.

AVEC ADHÉSION OBLIGATOIRE AUX OPÉRATEURS SÉLECTIONNÉS

La deuxième hypothèse est celle d'un accord interministériel entraînant une adhésion obligatoire à ou aux opérateurs sélectionnés par l'employeur

(mutuelle, institution de prévoyance ou assurance). Dans ce cas l'État rembourserait au minimum 50 % de la cotisation du panier interministériel dans tous les cas.

Dans ce cas un accord majoritaire au niveau des ministères ou établissements publics pourrait définir un cahier des charges spécifique à cet employeur (prévention, action sociale, réseau de soins, critères pour le choix de l'opérateur, etc.). Sans accord majoritaire l'employeur ministériel définirait seul le cahier des charges.

Le gouvernement fait donc dans les deux hypothèses le choix exclusif du recours au contrat collectif à adhésion obligatoire, sinon il ne paiera qu'à minima.

La CGT considère que c'est une erreur qui a bloqué les négociations. Pour la CGT l'essentiel est le niveau du panier de soins et le caractère solidaire de la tarification de la cotisation (solidarités familiales, indiciaire, avec les contractuels précaires, intergénérationnelle et actif-retraités).

Le gouvernement considère qu'il n'est plus possible d'élaborer un accord à la fois en santé et en prévoyance pour décembre. Il propose de découpler les deux thèmes, avec un accord en santé en décembre et en prévoyance vers mars.

Pour la CGT la signature d'un accord en santé ne pourrait être possible sans des garanties importantes en prévoyance (couplage obligatoire de la santé et de la prévoyance dans les contrats,

engagements fermes sur l'évolution de la prévoyance statutaire, engagements sur le contenu de la négociation sur la prévoyance complémentaire).

Le gouvernement a décidé de revenir aux réunions bilatérales quelques semaines avant une nouvelle séance plénière de négociation.

La Fonction publique s'est engagée à écrire un premier jet de projet d'accord et à déposer sur la table sa proposition de panier de soins.

La CGT élabore une proposition de panier de soins interministériel afin que la négociation avance sur des propositions concrètes et la rendra publique le 19 octobre 2021. ♦

Déclaration liminaire de la CGT, séance de négociation sur la protection sociale complémentaire pour la FPE

13 OCTOBRE 2021

Le moment où nous sommes est celui de se mettre en situation de poursuivre utilement la négociation sur la protection sociale complémentaire dans l'État. La CGT réaffirme qu'elle est toujours dans une logique de négociation pour aboutir à la signature d'un accord.

Cette négociation doit être conforme à l'accord de méthode signé par toutes les organisations syndicales, avec l'objectif d'une : « obligation de prise en charge de la protection sociale complémentaire, à hauteur d'au moins 50 % des cotisations pour un agent » tel qu'écrit dans le préambule.

Le premier point à négocier est « la couverture des risques santé » (article 2). Nous en sommes encore là, à la question du panier de santé sur laquelle il nous faut avancer.

Pour « les modalités de l'adhésion et de la souscription, conditions de l'adhésion obligatoire le cas échéant », l'accord de méthode ne limitait pas la discussion aux conditions d'une adhésion obligatoire, l'ordonnance établissant trois possibilités, accords collectifs à adhésion obligatoire ou facultative ou adhésions individuelles. Nous demandons qu'elles soient toutes les trois envisagées pendant les négociations.

La CGT a élaboré une proposition de

panier de santé interministériel, qui sera publique dans quelques jours. Nous souhaitons que le gouvernement fasse de même avec ses propositions sur le panier de santé. Nous avons besoin de savoir de quoi on parle concrètement avant que de se perdre dans les questions d'architecture, même si le document de travail transmis pour cette réunion est utile.

Nous demandons que deux réunions supplémentaires au moins soient consacrées dans ce cadre au panier de soins interministériel, et qu'on conserve des possibilités de bilatérales, pour que nous avançons dans les toutes prochaines semaines.

Nous en avons besoin pour la suite de la négociation, car pour notre part nous n'accepterons pas un panier de soins trop proche du minimum du Code de la sécurité sociale (CSS). De plus nous ne signerons un accord sur un panier de soins interministériel que s'il a comme conséquence un financement à 50 % au moins de ce panier, quels que soient les cas envisagés, et sans passer par la case 50 % du CSS. L'objet de notre négociation est tout de même la participation financière de l'employeur.

Nous avons évidemment besoin de discuter de la solidarité de façon concomitante au panier de soins, puisque c'est la solidarité qui donne le caractère de complément à la sécurité sociale. On ne parle pas du financement partiel d'un reste à charge, on parle d'un système de sécurité sociale complété par un étage complémentaire, dont la participation de l'employeur public aide à la mise en œuvre pour tous ses agents. La solidarité doit intégrer les retraités, mais aussi les précaires et les ayants-droits. Fixer un tarif solidaire c'est aussi fixer la participation de l'employeur.

La CGT n'acceptera pas une construction se contentant de calquer la logique du privé dans le public. Nous devons avancer vers une solution plus originale et adaptée à la fonction publique et à la FPE, ce que permet explicitement l'ordonnance, sans nous enfermer dans un modèle dont nous refusons les défauts. Le paradoxe de l'adhésion obligatoire pour les contrats collectifs du privé est qu'elle a des effets anti-solidaires. Elle organise l'éviction des retraités de la mutualisation. La logique du forfait largement utilisé aggrave encore cet effet anti-solidaire.

Une pure transcription du modèle privé ne peut pas fonctionner parce que les ministères et établissements publics n'ont aucune autonomie budgétaire pour négocier un panier de santé significativement différent et plus onéreux que le voisin. Découper la FPE et les ministères en sous-ensembles « assurables » aurait comme seul effet d'étendre le domaine du marché de l'assurance de personne sans améliorer la couverture des agents.

A contrario une logique de sécurité so-

ciale construit de la solidarité par de l'adhésion obligatoire : s'il y a un compromis à trouver dans la FPE dans l'éventualité d'une obligation d'adhésion cela ne pourrait être pour nous que dans ce cadre.

Nous proposons de partir de la seule logique acceptable par les agents dans le cadre d'une adhésion qu'elle soit obligatoire ou facultative, celle d'un panier de santé interministériel du niveau le plus élevé possible, financé à minima à 50 % par l'État, plafonnant les cotisations des retraités et faisant participer les actifs à cette solidarité. Dans un tel cadre l'adhésion obligatoire pourrait prendre le sens d'un financement obligatoire de la solidarité (ayants droit, retraités, contractuels précaires) par l'ensemble des agents publics.

Nous jugeons les deux propositions d'architecture d'un accord interministériel à l'aune de notre proposition. La hauteur du panier socle sera déterminante dans tous les cas.

Concernant la prévoyance, vous devez prendre un engagement à ouvrir la possibilité d'un financement de l'employeur.

Pour la prévoyance statutaire nous n'imaginons pas qu'un accord même réduit à la santé ne prenne pas un engagement d'ouverture de chantiers statutaires pour l'incapacité, l'invalidité et le décès.

Si nous avons véritablement un objectif d'amélioration de la situation des agents, une obligation de couplage entre santé et prévoyance pour la souscription des contrats nous paraît indispensable et faire partie d'un accord, quel que soit le niveau de financement de l'employeur.

Concernant les modalités d'adhésion, on ne peut se contenter d'une expertise réduite au contrat collectif à adhésion obligatoire, nous devons aussi expertiser le collectif à adhésion facultative et les contrats individuels.

Concernant le choix de l'opérateur, le Le Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM) dans son projet de rapport développe une argumentation juridique permettant aux opérateurs volontaires de gérer un régime complémentaire obligatoire, de l'État en l'occurrence en cas d'accord sur un panier de soin interministériel.

De plus les accords de branches du privé ont des clauses de recommandation. Ce sujet n'est donc pas extérieur au dialogue social et aux accords négociés.

Enfin nous réaffirmons que le contenu et les objectifs des critères de sélection des opérateurs relèvent de la négociation et du dialogue social de façon plus générale.

Nous souhaitons que le gouvernement entre rapidement dans une phase d'écriture de ce qui finira par aboutir à un protocole. ♦



FONCTION PUBLIQUE PLAN SANTÉ AU TRAVAIL 2021-2026

Une concertation qui stagne faute de moyens et d'ambition du gouvernement

Un groupe de travail relatif au plan santé travail (PST) dans la fonction publique s'est réuni le 22 octobre 2021, en présence de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT). Un nouveau document, après celui du GT du 20 juillet, a été présenté par la DGAFP qui précise que cette réunion devrait être l'une des dernières sur la méthodologie. Pour la CGT il est urgent d'avancer concrètement sur ce dossier au cœur d'enjeux essentiels pour les 5,5 millions d'agents publics.

Alors que ce dossier est en discussions depuis 2017, la CGT et l'ensemble des syndicats sortent encore une fois déçus de cette réunion. Ce PST est loin des annonces faites en 2019 à la sortie du rapport Lecocq-Coton-Verdier sur la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail, par un gouvernement qui affirmait alors vouloir prendre à bras-corps ce sujet!

La CGT s'interroge vraiment sur l'ambition politique donnée à ce plan, le gouvernement ayant remplacé la négociation annoncée et attendue par une simple concertation!

Dans un contexte où les conditions de vie au travail ne cessent de se dégrader avec tous les effets néfastes du travail sur la santé des agents publics,

La CGT et
l'ensemble des
syndicats sortent
encore une
fois déçus de
cette réunion

il est impératif pour la CGT d'arriver à un accord-cadre trois versants qui assurerait un minimum de garantie aux agents. À défaut, et sans mesures contraignantes voire coercitives pour les employeurs ne respectant pas leurs devoirs et obligations, ce PST risque d'aboutir uniquement à un guide de bonnes pratiques sans les modifications réglementaires utiles. La CGT n'accompagnera pas une responsabilisation, voire une culpabilisation des agents sur la santé au travail alors que les vrais responsables des conditions de travail et de leurs conséquences sont les employeurs.

RAPPEL DES CINQ AXES ET 39 MESURES

Malgré toutes les contributions des organisations syndicales, la dernière version du plan ne compte que deux

mesures de plus que celui présenté le 20 juillet, soit au total 39 mesures, et toujours les cinq axes suivant:

- Développer le dialogue social et le pilotage de la santé et sécurité au travail;
- Prioriser la prévention primaire et développer la culture de prévention;
- Favoriser la qualité de vie et des conditions de travail;
- Prévenir la désinsertion professionnelle;
- Renforcer et améliorer le système d'acteurs de la prévention).

LA CGT REVENDIQUE UN AUTRE PLAN SANTÉ TRAVAIL

Pour la CGT les quelques modifications sont très éloignées des enjeux de santé et de conditions de travail des millions d'agents publics.

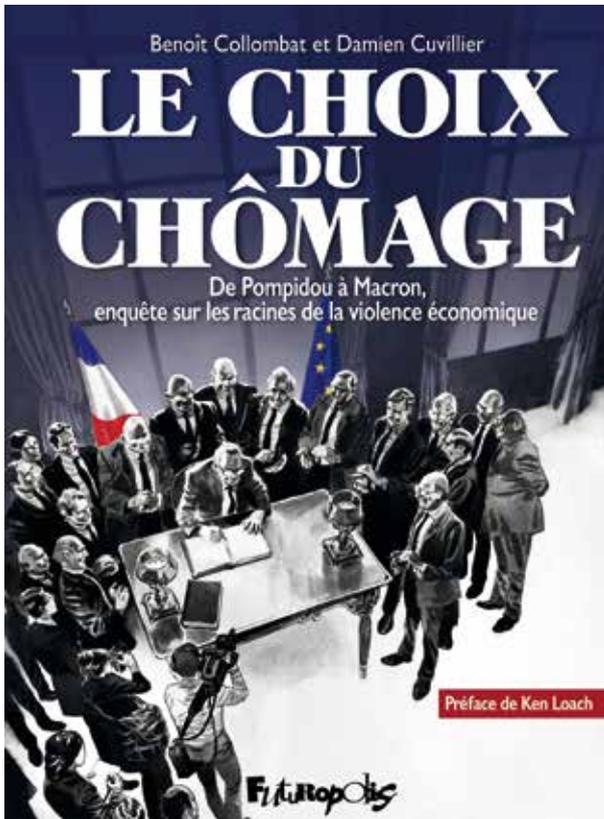
À ce stade, ce PST est largement insuffisant et manque totalement d'ambition et de moyens.

Il ne suffit pas de parler de qualité de vie au travail et d'y ajouter un C pour que concrètement, au plus près des agents, leurs conditions de travail s'améliorent. La QVT doit être entendue comme une politique permettant de se réinterroger sur le travail et le sens du travail en donnant un droit d'expression aux agents. Et tout cela est absent du PST: rien n'est dit sur le sens du travail et les missions de service public qui animent les personnels, rien sur le travail et son organisation, et quid de la prévention primaire?

Le PST évoque la formation initiale des agents les plus exposés aux risques professionnels (cf. thème 12 du plan), sans définir de quels risques professionnels nous parlons: qu'est-ce qui rend malade, ce qui handicape ou tue? La CGT a demandé que le PST aborde les risques professionnels (RPS, TMS, etc.) avec un état des lieux exhaustif indispensable pour un plan de prévention efficace: la DGAFP l'a refusé!

Lors de cette réunion, la DGAFP a tenté de rassurer ou de se justifier, en rappelant « son rôle primordial lors de la crise sanitaire et les textes produits conformément à l'ordonnance Santé famille du 25 novembre 2020 qui a permis d'ouvrir de nouveaux droits », en précisant que l'organisation du travail sera bien prise en compte. Le document du PST aura un préambule politique et rappellera les enjeux du dialogue social. Mais rien de plus!

Pour la CGT, il est indispensable que les agents publics s'emparent de ces questions de santé au travail de façon offensive avec les représentants du personnel et au CHSCT, condition pour obtenir un plan santé au travail qui réponde aux enjeux de santé et de protection des agents publics et qui porte une politique ambitieuse de la prévention publique. ♦



choix économiques ? Quel rôle a joué la construction européenne ? Ce basculement repose sur la victoire idéologique, à un moment donné, d'une pensée : le néolibéralisme, pour qui le rôle de l'État est avant tout de servir le marché ».

Benoît Collombat et Damien Cuvillier concluent : « Aujourd'hui, l'épidémie du coronavirus montre bien l'urgence de s'interroger sur ces choix politiques et économiques, au-delà même des frontières de l'hexagone. »

À l'origine de la BD, une enquête de quatre ans, nourrie d'une multitude d'entretiens. Ils ont interrogé des hommes politiques (Jacques Delors, Jean-Pierre Chevènement...) des sociologues, des économistes, des philosophes (Barbara Stiegler, Jacques Rancière). Les auteurs expliquent comment finalement la soumission du politique au marché s'est installée petit à petit. Mais aussi comment, de protecteur engagé du citoyen, l'État est devenu un facilitateur pour l'économie, comment les idées néolibérales ont gagné.

L'ouvrage est dense. Même si les notions sont parfois complexes, cela vaut la peine de s'accrocher. Damien Cuvillier rend le propos accessible par des trouvailles graphiques astucieuses. Le dessinateur a su jouer sur la rupture de style, et de rythmes et étayer les propos des différents experts par des images très parlantes.

Benoît Collombat dit de cette BD : c'est comme une « arme de compréhension massive ». C'est exact ! ♦

Une très belle bande dessinée de Benoît Collombat et Damien Cuvillier, sortie en mars 2021 : Le Choix du Chômage. De Pompidou à Macron, enquête sur les racines de la violence économique.

Benoît Collombat est grand reporter à France Inter, à la direction des enquêtes et investigations. Il a déjà publié, notamment sur l'affaire Boulin. Damien Cuvillier a reçu en 2014 le prix « Révélation » du festival de Saint-Malo.

Comment les hommes politiques ont-ils délibérément choisi de laisser filer le nombre de chômeurs ? Les auteurs interrogent et répondent : « Pourquoi les hommes politiques ont remis les clés de l'organisation du monde à l'économie et à la finance ? Quelles personnalités sont à l'origine de ces grands

Futuropolis

Collection :

Albums

288 pages

Couverture cartonnée

200 x 272 mm

ISBN : 9782754825450

Prix : 26 €



UNION FÉDÉRALE DES SYNDICATS DE L'ÉTAT

CONGRÈS DE L'UFSE

MOTIONS, APPELS, VOTES, RÉOLUTION, ETC.

TOUS LES DOCUMENTS SONT EN LIGNE



**Le pouvoir
d'agir
ensemble sur
l'essentiel.**

Crédit photo : AGE / Photononstop

En santé, la Macif s'engage pour favoriser l'accès aux soins à tous.

En plaçant la santé au cœur de sa vision mutualiste, la Macif défend un accès aux soins sans sélection médicale et sans garanties gadget. Être adhérent d'un contrat santé de la Macif, c'est disposer d'une couverture complète et accessible. Particuliers, professionnels, petites et grandes entreprises, si vous partagez les mêmes valeurs, rejoignez-nous !

Plus d'information sur [macif.fr](https://www.macif.fr)



Essentiel pour moi



Les contrats santé proposés par la Macif sont assurés par des mutuelles relevant du Livre II du code de la mutualité et adhérentes à la Mutualité Française ou par des institutions de prévoyance régies par le Livre XI du code de la sécurité sociale.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.